



Enquête unifiée auprès des entreprises

Enquête annuelle de 2008 auprès de l'industrie de l'aquaculture — Supplément

If you prefer to receive
this document in English,
please call us toll-free
at 1-888-881-3666.

Guide de déclaration

Ce guide a été conçu pour vous aider à remplir le Supplément de l'Enquête annuelle de 2008 auprès de l'industrie de l'aquaculture. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez composer le numéro de la ligne d'aide de Statistique Canada ci-dessous.

Ligne d'aide : 1-888-881-3666

Table des matières

	Page
Renseignements généraux	2
Ententes de partage de données	3
Renseignements supplémentaires	3
Lignes directrices	4
A - Emploi	4
B - Environnement de gestion et de production	4
C - Production de poissons (excluant la production dans une éclosérie)	4
D - Production de mollusques et de crustacés (excluant la production dans une éclosérie)	5



Renseignements généraux

Qu'est-ce que l'Enquête annuelle auprès de l'industrie de l'aquaculture et pourquoi est-elle importante?

L'Enquête annuelle auprès de l'industrie de l'aquaculture est menée par Statistique Canada dans le but d'obtenir des données essentielles sur le secteur de l'aquaculture dans l'économie canadienne. Dans le cadre de cette enquête, chaque établissement d'aquaculture au Canada doit fournir des renseignements sur différents aspects de ses activités, notamment sur les ventes, les coûts et les dépenses de même que sur les salaires et les traitements. Statistique Canada utilise les résultats de cette enquête pour compiler des données essentielles sur l'économie canadienne, notamment sur le produit intérieur brut (PIB). La valeur totale des ventes ainsi que les stocks servent à calculer les statistiques sur la production. Le total des ventes de produits uniques et les données sur le commerce extérieur servent à faire des prévisions sur la taille du marché canadien en ce qui a trait aux biens particuliers.

Le milieu des affaires, les associations professionnelles, les administrations municipales, provinciales, territoriales et fédérales, les organismes internationaux et les particuliers utilisent aussi les statistiques publiées sur le secteur de l'aquaculture.

Les entreprises et les gouvernements dépendent de statistiques officielles pour prendre des décisions économiques essentielles, par exemple :

- La Banque du Canada se réfère au PIB pour prendre des décisions qui influent sur les taux d'intérêt et de change, qui à leur tour, ont un effet sur la raçon des affaires.
- Les entreprises et les associations utilisent les résultats d'enquête pour :
 - comparer leur rendement par rapport aux moyennes de l'industrie;
 - évaluer les plans d'expansion;
 - préparer les plans d'affaires pour les investisseurs;
 - ajuster les contrats indexés à l'inflation;
 - planifier les stratégies de marketing.

Pourquoi avez-vous été choisi pour répondre à l'Enquête annuelle auprès de l'industrie de l'aquaculture?

Pour la plupart des enquêtes, les entreprises sont sélectionnées par échantillonnage aléatoire afin de représenter d'autres entreprises du même genre, ayant des revenus ou un nombre d'employés similaires, dans leur région. Certaines entreprises doivent être comprises chaque année, car elles contribuent grandement à leur industrie ou à leur région. Les plus petites entreprises doivent également être échantillonnées lorsqu'une

industrie ne comprend qu'un nombre limité d'entreprises dans une province ou un territoire, afin de broser un tableau précis de l'industrie.

Dans la mesure du possible, Statistique Canada utilise des données administratives déjà entre les mains du gouvernement, comme les déclarations de revenus ou les dossiers des douanes. Cependant, ces sources ne renferment pas tous les renseignements nécessaires pour dresser un profil complet de l'industrie. Cela est particulièrement vrai pour les grandes entreprises en activité dans un certain nombre d'industries différentes et dans plus d'une province ou d'un territoire. Les dossiers d'impôts fournissent habituellement des données sur la personne morale, mais non sur les différentes unités commerciales (établissements) en activité dans diverses industries et provinces ou territoires. Nous avons besoin de données de ces unités commerciales pour produire des statistiques selon l'industrie et la province ou le territoire.

Nota : Bien que Statistique Canada puisse obtenir des dossiers de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour produire des statistiques, l'ARC ne peut accéder à aucun questionnaire d'enquête individuel de Statistique Canada.

Afin de protéger le caractère confidentiel des données fournies par les répondants, les données ne sont diffusées que sous forme agrégée.

Votre collaboration à remplir le questionnaire de l'enquête ci-joint est essentielle pour la production de statistiques à jour et exactes sur le secteur de l'aquaculture. Si vous avez de la difficulté à remplir le questionnaire, n'hésitez pas à nous appeler au **1-888-881-3666**.

Est-il obligatoire de répondre à cette enquête?

Oui. L'Enquête annuelle auprès de l'industrie de l'aquaculture est menée en vertu de la *Loi sur la statistique*, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S-19, laquelle stipule qu'il est obligatoire de remplir les questionnaires prescrits aux termes de la loi. Vous pouvez consulter la *Loi sur la statistique* sur notre site Web (www.statcan.gc.ca).

La confidentialité des données recueillies est-elle assurée?

Oui. Vos réponses sont confidentielles. La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, à moins que leur consentement n'ait été obtenu au préalable. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

Ententes de partage de données

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'article 11 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 11 ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'article 12 de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'article 12 ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nunavut ainsi qu'avec Pêches et Océans Canada.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

Couplage de données

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

Renseignements supplémentaires

Dans le cas où des renseignements sont déclarés de façon regroupée et qu'ils se rapportent à des activités ayant lieu dans plus d'une province ou d'un territoire, Statistique Canada peut attribuer une partie des renseignements déclarés à ces activités provinciales ou territoriales. Les renseignements attribués seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Dans le cas où il y a un siège social distinct, Statistique Canada peut rajuster les recettes déclarées de ce siège social de sorte qu'elles reflètent plus fidèlement la valeur des services offerts par le siège social. Dans de tels cas, il y aura un rajustement correspondant des dépenses déclarées des unités desservies. Les renseignements rajustés seront partagés en conformité avec les dispositions des articles 11 ou 12 de la *Loi sur la statistique*, tels que décrits précédemment.

Veillez noter que Statistique Canada ne transmet aucune donnée individuelle d'enquête à l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir plus de renseignements au sujet de ces ententes de partage de données, veuillez communiquer avec Statistique Canada en composant le 1-888-881-3666 ou en visitant notre site Web au www.statcan.gc.ca.

Lignes directrices

Remarques générales

Ce guide a été conçu pour vous aider à remplir le Supplément de l'Enquête annuelle auprès de l'industrie de l'aquaculture et vise à éclairer chacune des questions **par section** et **par ligne** afin que vos réponses soient complètes et exactes.

Lorsque vous remplissez le questionnaire, veuillez :

- écrire en caractères d'imprimerie et utiliser un crayon à l'encre;
- déclarer tous les montants en dollars canadiens (\$CAN);
- arrondir en nombres entiers tous les montants en dollars et les pourcentages;

A - Emploi

1. **Veillez déclarer le nombre moyen de personnes employées durant la période de déclaration.**

e) Travailleurs familiaux non rémunérés :

Par « travailleurs familiaux non rémunérés », on entend les personnes ayant travaillé, sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération, à l'exploitation d'une entreprise familiale appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci.

B - Environnement de gestion et de production

1. **Disposez-vous d'un plan de meilleures pratiques de gestion (MPG) en aquaculture?**

Inclure les plans de MPG se rapportant à la performance/durabilité environnementales.

Voici quelques exemples de pratiques exemplaires de gestion en aquaculture :

- gestion des aliments;
- gestion des systèmes d'élevage en cage, des systèmes à circuit ouvert;
- gestion des bassins afin de réduire les effluents, d'améliorer la qualité des effluents de débordement et la qualité des effluents de drainage;
- opérations générales et sécurité des travailleurs;
- agents thérapeutiques;
- qualité de l'eau;
- gestion de la mortalité des poissons.

2. **Quel type de certification ou de processus de vérification avez-vous mis en place pour garantir la salubrité alimentaire de vos produits?**

Veillez expliquer le processus en détail et inclure le nom d'entités dont vous êtes membre, d'associations ou de tierces parties.

C - Production de poissons (excluant la production dans une éclosérie)

2. **Quelle a été la quantité totale produite et la valeur du produit vendu pour chaque espèce?**

La quantité devrait être déclarée pour les poissons récoltés dans l'ensemble des sites **avant tout traitement**. La valeur devrait être fondée sur le prix à la production (récolte) **avant tout traitement**. Si vous faites un quelconque traitement sur place à vos produits vivants avant de les vendre, veuillez fournir des précisions à ce sujet dans la section « Commentaires » à la fin du questionnaire. Par exemple, tous les poissons sont vendus entiers et éviscérés.

Les ventes libellées en devises devraient être converties en dollars canadiens selon le taux de change du jour de la transaction. Les montants en dollars et les pourcentages devraient être arrondis en nombres entiers.

3. **Quelle technique de production a été utilisée?**

En cage :

Il s'agit de cages de fond ou de cages flottantes (ou de parcs en filet) installées dans des océans ou des lacs pour les opérations d'engraissement. Les cages typiques présentent une structure de collier en surface à laquelle le filet est accroché et suspendu dans la colonne d'eau.

- Les cages faisant appel à l'énergie marémotrice pour faire circuler l'eau pour fournir de l'oxygène aux poissons.
- Les cages sont amarrées en groupe ou en flottille, en général dans des systèmes d'amarrage en réseau immergés. Ces réseaux comportent fréquemment plus de huit amarres reliées à chaque cage pour la tenir en position dans le réseau.

Bassin à circulation continue :

Il s'agit de systèmes consistant en des bassins de béton ou de terre allongés dans lesquels la circulation d'eau fraîche est continue. L'eau peut être détournée de sources, de cours d'eau, de puits ou de réservoirs adjacents, et elle est souvent filtrée pour en éliminer les déchets avant d'être déversée de nouveau dans le cours d'eau naturel.

Recyclage :

Il s'agit de systèmes allongés dans lesquels l'eau est recyclée dans le système pour être réutilisée.

- Les systèmes de recyclage filtrent et nettoient l'eau pour la faire circuler de nouveau dans les réservoirs de pisciculture.

4. a) Quelle quantité totale d'aliments a été utilisée?

La quantité est fondée sur tous les aliments utilisés aux diverses étapes de la croissance sur le site.

b) Quelle quantité totale d'aliments contenant des médicaments a été utilisée?

Inclure la quantité d'aliments mélangés à des antibiotiques et/ou la quantité d'aliments broyés contenant des médicaments qui a été utilisée pour traiter les maladies des poissons à la période d'engraissement.

La vente des antibiotiques suivants est approuvée par Santé Canada lorsqu'ils sont étiquetés pour utilisation chez les poissons comestibles :

- Terramycine-aqua (oxytétracycline);
- Aquaflore (florfenicol);
- Tribissen 40 % (sulfadiazine/triméthoprime);
- Romet 30 (sulfadiméthoxine et ormétoprime).

c) Quelle quantité d'autres agents thérapeutiques a été utilisée?

Inclure les agents thérapeutiques autres que ceux utilisés avec les aliments pour traiter les maladies des poissons pendant la période d'engraissement.

Les autres médicaments approuvés par Santé Canada comprennent les suivants :

- Aqua Life TMS (Tricaine méthanesulfonate);
- Formalin-R (formaldéhyde);
- Parasite-S (formaldéhyde);
- Perox-Aid (peroxyde d'hydrogène).

SLICE^{MC} (benzoate d'émamectine) est seulement autorisé par Santé Canada au cas par cas dans le cadre du programme de distribution de médicaments d'urgence (DMU).

d) Quelle était la composition moyenne en pourcentage des aliments utilisés à maturité?

Déclarer la composition moyenne en pourcentage des aliments utilisés **principalement** au cours de l'étape finale de la période d'engraissement avant la récolte.

e) Quel était l'indice de conversion alimentaire moyen (ICA)?

Déclarer la quantité moyenne d'aliments nécessaire pour produire le gain de poids final pendant la période d'engraissement.

5. Pendant la période de déclaration, veuillez indiquer combien de poissons se sont échappés et ce qui a causé leur fuite?

Défectuosité du matériel :

Inclure des événements tels que les défaillances du filet, les défaillances des structures de confinement ou des systèmes d'ancrage, les dommages faits par des prédateurs tels les otaries, les dommages volontaires, etc.

Manutention :

Inclure des événements tels que le transfert des poissons, les changements de filet, le remorquage, le tri, le classement par grade, la récolte, etc.

Événement naturel :

Inclure des événements tels que les tempêtes, le vent, la glace, les inondations, etc.

6. Combien de poissons sont morts ou ont dû être tués?

Veuillez déclarer le nombre de poissons perdus dans l'ensemble des sites pendant la période de déclaration. Donnez le plus de détails possibles sur les raisons pour lesquelles une perte s'est produite pendant la période de déclaration, par exemple, effet environnemental, virus, maladie, prédation, etc.

D - Production de mollusques et de crustacés (excluant la production dans une écloserie)

2. Quelle était la quantité totale produite et la valeur des produits vendus pour chaque espèce de mollusques et de crustacés?

La quantité devrait être fondée sur les mollusques et les crustacés qui ont été élevés jusqu'à la taille commerciale. Pour les huîtres, si vous les déclarez en « unités », veuillez également essayer d'estimer le poids équivalent de la récolte en kilogrammes ou en livres.

La valeur devrait être calculée à partir du prix à la production (récolte).

Les ventes libellées en devises devraient être converties en dollars canadiens selon le taux de change du jour de la transaction. Les montants en dollars et les pourcentages devraient être arrondis en nombres entiers.

3. Quelle était la technique de production?

Veillez noter que chaque région peut utiliser une nomenclature différente en fonction de la façon dont l'industrie est réglementée dans ces provinces. Ainsi, au Nouveau-Brunswick, il y a trois types de permis pour « flottant, semi-immersé et de fond ». À l'Île-du-Prince-Édouard, les baux pour les moules sont appelés « baux de surface », et toutes les moules sont élevées selon la culture « en suspension ». À partir de cette information, veuillez essayer de faire votre déclaration en utilisant les catégories ci-après.

Élevage sur le fond :

Déclarer la production de l'élevage sur le fond de la baie (sur des claies) ou sur la plage.

Élevage en suspension :

Déclarer la production de l'élevage qui fait appel à l'une des technologies d'élevage suivantes : longues lignes, radeaux, claies, sacs de surface, tables ostréicoles, sacs de fond, sac, cage et claie flottants.

Autres élevages (veuillez préciser) :

Comprend l'élevage fait directement en mer (semi-immersé), les dispositifs de croissance accélérée, etc.

4. Pendant la période de déclaration, quel pourcentage de vos stocks totaux ont été perdu?

Veillez déclarer le pourcentage de pertes de tous les sites pendant la période de déclaration. Donnez le plus de détails possibles sur les raisons pour lesquelles une perte s'est produite par exemple, un effet environnemental, un virus, une maladie, etc.

Merci de votre collaboration.
Toutes les données déclarées resteront confidentielles.

**D'INFORMATION
SEULEMENT**